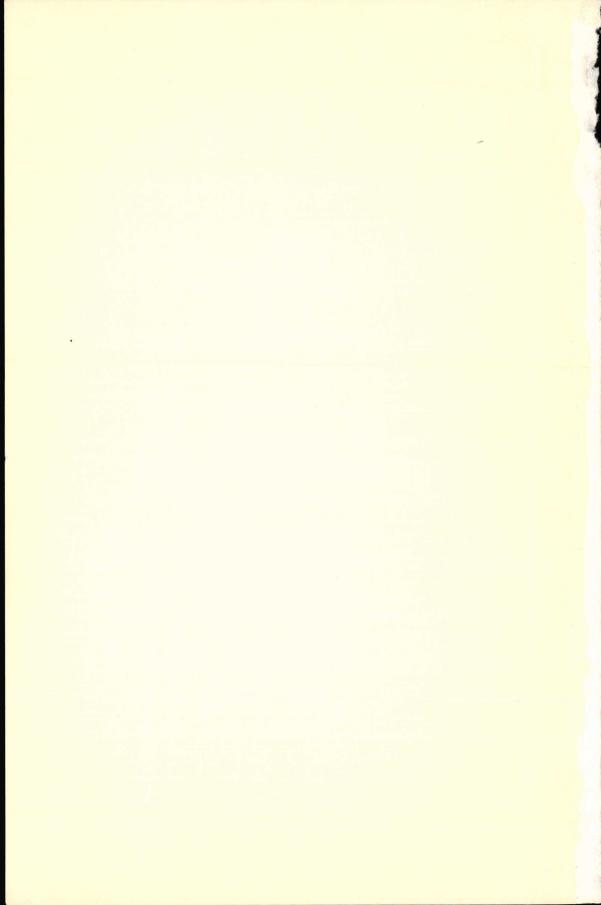
571-4. SJA

## HOMMAGES A LA WALLONIE

Mélanges offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle

université libre de Bruxelles	
faculté de philosophie et lettres	
	Tirage à part

éditions de l'université de Bruxelles Edités par Hervé Hasquin Bxl, 1981



## Lexicographie et critique historique

## Henri de Leez, podestat de Milan (1162), vu par Gilles d'Orval

par Jacques STIENNON (Université de Liège)

Dans les *Mélanges Léon Herrmann*, Maurice Hélin a consacré un intéressant article à l'emploi de l'expression *ut ita dicam* chez quelques écrivains du moyen âge <sup>1</sup>.

« Equivalent de notre qu'on me passe l'expression, si je puis m'exprimer ainsi, voire de simples guillemets », ut ita dicam traduit les scrupules d'un auteur devant l'emploi d'un néologisme, le souci de contrôler son style et sa pensée, la recherche du terme propre <sup>2</sup>.

Empruntés à Raoul de Saint-Trond, à son continuateur, à Guibert de Nogent, Folcuin et Pierre le Vénérable, les exemples invoqués par le regretté lexicographe se rapportent exclusivement à l'emploi d'un mot, d'un terme, d'une expression. Je voudrais montrer qu'on peut élargir considérablement la portée de l'ut ita dicam.

C'est Gilles d'Orval qui, en l'occurrence, m'en fournit l'occasion. Moine d'une abbaye cistercienne bien connue, cet écrivain est l'auteur d'une copieuse chronique des évêques de Liège qu'il termina en 1251<sup>3</sup>. Principalement formée par l'enchaînement de textes antérieurs <sup>4</sup>, cette œuvre comprend cependant quelques passages qui colorent la compila-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Helin, « Ut ita dicam » et similia. Recherches sur le sens linguistique de quelques écrivains du moyen âge, Collection Latomus, t. 44, 1960, pp. 420-430 (Hommages à Léon Herrmann).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 425, 429-430.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Gesta episcoporum Leodiensium, éd. J. Heller, M.G.H., SS., t. 25, 1880, pp. 1-135. Cf. S. Balau, Etude critique des sources de l'histoire du Pays de Liège au moyen âge, Bruxelles, 1902, pp. 451-463.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les procédés de composition de Gilles d'Orval mériteraient une étude plus attentive que celle que leur a consacrée Godefroid Kurth (Une biographie de l'évêque Notger, Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 4e série, t. 17, 1890, pp. 365-422) dont le jugement général — repris mot à mot par Balau — me paraît avoir été exagérément péjoratif.

tion d'accents plus personnels. Il faut compter parmi ceux-ci la relation des événements qui marquèrent l'épiscopat d'Henri de Leez.

On connaît le rôle important de cet évêque dans l'administration de son diocèse et de sa principauté <sup>5</sup>. Dignitaire d'Empire, Henri de Leez a, d'autre part, exprimé sans ambiguïté sa totale fidélité à son souverain. Il accompagne Frédéric Barberousse dans ses expéditions d'Italie, et c'est ainsi qu'il assiste au siège de Milan, à sa reddition le 1<sup>er</sup> mars 1162, au traitement impitoyable qui lui fut réservé: destruction de la ville, démolition de l'enceinte, détention d'otages, dispersion des habitants <sup>6</sup>. A ce moment, les capacités organisatrices de l'évêque de Liège ne devaient pas avoir échappé à l'empereur puisque, au témoignage des Annales Mediolanenses, celui-ci lui confia, dès le mois de mai, l'administration même de Milan <sup>7</sup>.

Comme Frédéric Barberousse avait interdit aux Milanais de résider dans la cité, Henri de Leez leur consigna quatre résidences, à proximité des portes principales de la ville. Au mois d'août, il délégua ses pouvoirs à Pierre de Coni, tout en conservant, jusqu'à sa mort, le titre de régent ou de podestat de Milan. Je renvoie, pour plus de détails, aux Annales Mediolanenses déjà cités, à la Chronica regia Coloniensis, à Acerbus Morena <sup>8</sup>.

Gilles d'Orval, qui a connu ces chroniques et qui s'en inspire, a donné de ces faits la version suivante:

In tantum autem familiaritate et amicitia ei complacuit, ut, Mediolano destructo, omnes redditus episcopatus civitatis dirute ei commit-

- <sup>5</sup> Cf. C.G. ROLAND, La famille de Grand-Leez, Henri de Leez, évêque de Liège (1145-1164), Annales de la Société Archéologique de Namur, t. 38, 1927, pp. 21-41; J. LEJEUNE, Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), Paris-Liège, 1948, pp. 16-20 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 112).
- <sup>6</sup> Sur cet événement, important par ses répercussions, cf. plus bas les sources. Pour la bibliographie plus récente, on consultera l'intéressant article d'H. FICHTENAU, Morale politique de l'Occident médiéval, Diogène, t. 29, 1960, pp. 49-64. Relevons, en passant, le contre-sens commis par K. Hampe, Le haut moyen âge, trad. franç. de A. Desanti, Paris, Colin, 1943, p. 246, en partant d'une interprétation erronée d'un passage de la Chronica regia Coloniensis, p. 111. Frédéric Barberousse n'a pas réduit les Milanais à la condition de simples paysans: il a enjoint les agriculteurs du plat-pays de retourner immédiatement aux travaux des champs. Sur ce point, cf. d'ailleurs G.P. Bognetti, La condizione giuridica dei cittadini Milanesi dopo la distruzione di Milano (1162-1167), Rivista di Storia del Diritto Italiano, t. 1, 1928.
- <sup>7</sup> Annales Mediolanenses (Libellus tristitiae et doloris), éd. G.H. Pertz, M.G.H., SS., t. 18, 1863, p. 374.
- <sup>8</sup> Chronica regia Coloniensis, éd. G. Waitz, Script. rer. germ. in usum schol., Hannover, 1880, pp. 106-113. Acerbi Morenae Continuatio, éd. Ph. Jaffe, M.G.H., SS., t. 18, 1863, pp. 634-641.

teret, ut restitutione, ut ita dicam, Troie, in relocandis aliis menibus agrisque indigenis terre ad placitum suum secundum statum nove ville distribuendis iam fieret alter Eneas 9.

« Dans ses rapports d'amitié et de mesnie, Henri de Leez plut tellement à Frédéric Barberousse que celui-ci, après la destruction de Milan, lui confia la gestion des revenus de l'évêché de la cité détruite de telle manière que, par une restauration de Troie — si je puis m'exprimer ainsi —, il était déjà devenu un second Enée en réédifiant ailleurs les murs et en distribuant, à son agrément, les champs cultivés à la population, conformément au statut d'une ville neuve ».

M.A. Cosemans, à qui l'on doit une bonne thèse, restée inédite, sur Henri de Leez, a souligné ce qu'il y avait d'exagérément flatteur dans le rôle que Gilles d'Orval fait jouer à l'évêque de Liège en cette circonstance <sup>10</sup>.

Mais Gilles d'Orval est-il vraiment un thuriféraire sans nuances d'Henri de Leez? Je ne le crois pas, et je pense en trouver précisément la preuve dans la présence de cet ut ita dicam.

Comparer un héros de l'envergure d'Enée à un simple suffragant exécuteur des ordres de son souverain comporte déjà une exagération qui n'échappe pas à l'esprit le moins objectif. Si parva licet componere magnis... Le recours à l'expression virgilienne viendrait doublement à point ici. D'autant plus que, si le sort de Milan peut être rapproché de celui de Troie, il n'y a pas de commune mesure entre les malheurs d'Enée fuyant sa ville incendiée, replantant courageusement ses pénates sur le sol italique après un voyage fertile en péripéties, et l'opération punitive à laquelle participa le chef d'un diocèse dont la ville n'avait pas subi les horreurs de la guerre et qui se borne à reconstruire ailleurs une cité étrangère et ennemie dont il a contemplé, sans s'y opposer, l'anéantissement.

Non, Gilles d'Orval n'est manifestement pas dupe. Mais pourquoi, dès lors, ce rappel épique et virgilien à propos de la fière et malheureuse métropole de l'Italie du Nord? La réponse est dans Godefroid de Viterbe, auteur d'une Vie métrique de Frédéric Barberousse. C'est dans cette source que Gilles d'Orval a puisé la comparaison de Milan avec Troie:

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> M.G.H., SS., t. 25, p. 104.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> A. Cosemans, Henri II de Leyen, prince-évêque de Liège (1145-1164), thèse manuscrite de doctorat de l'Université de Liège, 1922 (Bibliothèque de l'Université de Liège, thèse manuscrite n° 350), pp. 34 et 36.

« Milan implore son pardon, elle qui régnait hier réclame en vain sa grâce, elle ne peut être protégée par aucun artifice.

A l'exception des églises qui restent debout, la nouvelle Troie périt » <sup>11</sup>.

Gilles d'Orval s'est donc emparé de l'association Troie — Milan que lui offrait son devancier pour rapprocher Henri de Leez du pieux Enée. Mais, tout de suite, l'ut ita dicam est là pour corriger ce qu'on pourrait trouver de naïf ou de délibérément cynique dans cette comparaison ampoulée. L'expression introduit la nuance, montre les distances que l'auteur prend avec son sujet et sa source. Elle remplace, au fond, le clin d'œil complice de l'écrivain à son lecteur cultivé <sup>12</sup>, et elle n'est pas sans comporter ce brin d'humour que dom Jean Leclercq a relevé dans les textes apparemment les plus sérieux <sup>13</sup>.

L'ut ita dicam ne sert donc pas simplement à introduire un néologisme, un mot rare ou transposé, comme dans les exemples cités par Maurice Hélin. Il peut, à l'occasion, permettre la comparaison des deux termes d'un développement oratoire d'une certaine ampleur. Loin d'être toujours une solution de fortune, de combler un hiatus entre l'adéquation de la langue de culture et de la langue maternelle <sup>14</sup>, son emploi dans ce passage de Gilles d'Orval montre combien certains éléments du trésor formulaire de la langue latine, qu'entoure, en l'occurrence, le halo prestigieux de la culture et de la légende antiques, pouvait, en quelques cas, enrichir la narration de l'écrivain médiéval, dans son fond, sa forme et son esprit.

GODEFROID DE VITERBE, M.G.H., SS., t. 22, 1872, p. 318, § 21.

<sup>11</sup> Urbis veniam querit, veniam nequid ipsa merari Que regnabat heri, nulla valet arte tueri Stantibus aecclesiis, Troia secunda perit,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Gilles d'Orval traduit, par sa citation, la considération qu'il porte à l'œuvre d'un grand poète et semble rester étranger à la conception caricaturale que le moyen âge s'est faite de l'auteur de l'Enéide. Sur ce sujet, cf. J. Stecher, La légende de Virgile en Belgique, Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, 3º série,, t. 19, 1890, pp. 585-632. D'autre part, le lien artificiel forgé par les chroniqueurs entre Troyens et Liégeois est bien antérieur à Gilles d'Orval puisque, dès la fin du xıº siècle, l'auteur du Trojugenarum, expose, pour la première fois, l'origine troyenne de Tongres. Cf. S. Balau, op. cit., pp. 316-317.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> J. LECLERCQ, Grammaire et humour dans les textes du moyen âge, Convivium, 1959, pp. 270-276.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> M. HELIN, op. cit., pp. 420-421.